



www.sage-authion.fr

RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

Séance plénière du 9 juin 2021 - 14h00
Salle des Fêtes de Bourgueil
Place Marcellin Renault
37140 Bourgueil

COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

Contacts :

Jeannick CANTIN, Président de la CLE du SAGE Authion

Emma COZLER-KETOR, chargée de mission communication/SIG

Arnaud DECAS, chargé de mission actions transversales/modélisations hydrauliques
Auriane LEYMARIE, chargée de mission reconquête de la quantité et de la qualité de la
ressource en eau

Benjamin MICOUD, chargé de mission ressource en eau

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

1 Boulevard du Rempart
49 250 Beaufort-en-Anjou

Tél : 02.41.79.73.81

Adresse électronique : contact@sage-authion.fr



LE SAGE SUR INTERNET

Les documents relatifs à la CLE du 9 juin 2021 sont disponibles sur le site internet du SAGE, dans l'espace documentation via le lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/documentation/>

Les documents disponibles sont :

- Le présent compte-rendu de CLE.
- Le diaporama présenté en séance.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS DE LA CLE

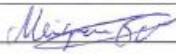
Séance plénière de la CLE

Mercredi 13 octobre 2021 à 14h

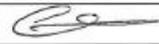


15 membres, tous collèges confondus, étaient présents à la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 9 juin 2021. Tandis que 3 pouvoirs ont été donnés.

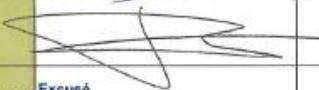
Liste d'émargement pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (8 membres présents et 2 pouvoirs) :

1er collège 29 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT = 8	POUVOIR = 2
Conseil Départemental Indre et Loire	CHAIGNEAU Marine		
Conseil Départemental Maine-et-Loire	BERTIN Guy		
Conseil Régional du Centre Val de Loire	TÉRY-VERBE Alix		
Conseil Régional des Pays de la Loire	TOURON Eric	Excusé	Donne pouvoir à M. CANTIN Jeannick
Syndicat Mixte pour le Développement Agricole de la Vallée	MARTIN Marie-Pierre	Excusée	
Etablissement Public Loire	POIDEVINEAU Jean-Luc		
PNR Loire Anjou Touraine	PASSET Jackie		
SMBAA (Président)	PEGE Patrice	Excusé	Donne pouvoir à M. FALLOURD
SMBAA (VP Authion)	PRONO Jean-Charles		
SMBAA (VP Touraine)	BARANGER Benoit		
SMBAA (VP Lathan)	RUVAULT Christian		
SMBAA (VP Couasnon)	FALLOURD Jean-Jacques		A le pouvoir de M. PEGE
Angers Loire Métropole	PAVILLON Jean-Paul		
Angers Loire Métropole	BOUSSION Sébastien		
Angers Loire Métropole	HEULIN Paul		
Angers Loire Métropole	MEIGNAN Pierre-Noël		
Saumur Val de Loire	DEMION Pierre-Yves		
Saumur Val de Loire	DEVAUX Isabelle		
Saumur Val de Loire	HARRAULT Jérôme		
Saumur Val de Loire	CANTIN Jeannick		A le pouvoir de M. TOURON Eric
CC Baugeois Vallée	RABOUAN Franck		
CC Baugeois Vallée	LEBRETON Michel		
CC Baugeois Vallée	CHAMPION François	Excusé	
CC Baugeois Vallée	CHAUSSEPIED Jean-Claude		
CC Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT Xavier		
CC Touraine Ouest Val de Loire	MELO Isabelle		
CC Touraine Ouest Val de Loire	GHANAY Hedja		
CC Anjou Loire Sarthe	BEAUDOIN Jean-Pierre	Excusé	
CC Chinon Vienne Loire	DAVID Pierre	Excusé	

Liste d'émargement pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (4 membres présents, 0 pouvoir) :

2ème collège 14 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT = 4	POUVOIR
Asso. ARCA	BRESSON Dominique		
CPIE Touraine	BOUCHAUD-VOLLEAU Valérie	Excusée	
Synd.Prop.Pr.49	de CHAULIAC Guy		
CCI Maine-et-Loire	FLAMAND Hubert		
Féd.Pêche I&L	GLATIGNY Benjamin (Daniel MARQUET)		
CCI Touraine	GUILLIEN Thierry		
Syndicat forestier de l'Anjou	DU BOULLAY Nicolas		
Chamb.Ag.PdL	LAIZE Denis		
CRDABaugeois	LAMBERT Jean-Denis		
Asso. Sauvegarde Anjou	LEPAGE Yves		
Asso. Irrigants BVA	BLOURDIER Antony		
Chamb.Ag.I&L	ROBIN JC		
Féd.Pêche M&L	MOREAU Alain		
Ligue Pr.Oiseaux	MORON Jean-Pierre		

Liste d'émargement pour le collège des services de l'Etat et de ses établissements publics (3 membres présents et 1 pouvoir) :

3ème collège 9 membres		3	1
Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne DREAL Centre	Représenté par M. Nicolas MEYER		
Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire	Monsieur Pierre Ory Représenté par Mme Valérie GRENON		
Madame la Préfète d'Indre-et-Loire	Madame Marie LAJUS Représenté par M. Thierry JACQUIER (eau)	Excusé	Donne pouvoir à M. BONICU Pascal
Monsieur le Directeur Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine	Monssieur le Directeur général ou son représentant Représenté par M. Pascal BONICU		A le pouvoir de M. JACQUIER Thierry
Monsieur le Directeur de la DREAL PAYS DE LA LOIRE	Représenté par M. François-Jacques CHENAIS		
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire Service départemental de la police de l'eau	A l'attention de M. Marc ANDRE A l'attention de M. Johan DUPRET A l'attention de M. Julien DUGUE		
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire	Représenté par M. PIQUEMAL & M. BLANCHARD	Excusé	
Madame la Directrice Régionale Pays de la Loire OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE	Représenté par Madame Nathalie FRANQUET et son adjoint Aurélien VIAU Représenté par M. CHANTELOUP		
OFFICE NATIONAL DES FORETS	Représenté par M. BEZET		

Étaient aussi présents, lors de la Commission Locale de l'Eau, la cellule d'animation du :

- Emma COZLER-KETOR (SAGE Authion)
- Arnaud DECAS (SAGE Authion)
- Christian GRIMAUULT (SMBAA)
- Auriane LEYMARIE (SAGE Authion)
- Benjamin MICOUD (SAGE Authion)





L'ordre du jour de la séance plénière était le suivant :

1. Validation du compte rendu de la dernière CLE
2. Validation du Rapport d'activité 2020 de la CLE
3. Les dossiers pour avis :
 - a. Avis sur le projet de SDAGE 2022-2027 et son programme de mesures
 - b. Avis sur le projet de plan de gestion des risques inondations (PGRI)
4. Points d'information :
 - a. La stratégie des captages prioritaires
 - b. Les actions agricoles
 - c. Les actions de communication

La présentation est consultable sur le site internet du SAGE à partir du lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/download/4457/>



Préambule

Monsieur BARANGER, maire de la commune de Bourgueil, Vice-Président en charge de la commission Touraine-Authion du SMBAA et membre du premier collège de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion, accueille les participants dans la salle des fêtes de Bourgueil avant de laisser la parole au président de la CLE du SAGE Authion, Monsieur Jeannick CANTIN, pour animer la séance.

Jeannick CANTIN introduit la séance et remercie la commune de Bourgueil pour la mise à disposition de la salle. Il accueille les participants et présente les pouvoirs qui ont été donnés pour la séance. Il décline ensuite l'ordre du jour.

1 Validation du compte-rendu de la dernière CLE

Jeannick CANTIN demande si les membres de la CLE ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu de la CLE.

Pascal BONIOU souhaite apporter des éléments de réponse à une interrogation soulevée à la dernière CLE au sujet de la régularisation des irrigants d'Indre-et-Loire au sein de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB). En effet, il a fait le point avec le siège de l'AELB à Orléans et la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire (DDT 37). Il en est ressorti qu'une dizaine d'irrigants ne payaient pas de redevances et ont régularisé leur situation. De plus, certains irrigants n'étaient pas recontactés car ils prélevaient de très faibles volumes. Il précise que la reprise des redevances de l'AELB impayées sur les 3 dernières années est enclenchée.

Après délibération, le compte-rendu de la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 26 mai 2021 est validé à l'unanimité, avec 18 votes pour dont 3 pouvoirs.

2 Validation du Rapport d'activité 2020 de la CLE

Jeannick CANTIN donne la parole à Emma COZLER-KETOR pour la présentation du rapport d'activité de la CLE. Elle présente la synthèse du rapport d'activité de la CLE et de la cellule du SAGE pour l'année 2020.

Johan DUPRET s'étonne du faible nombre de dossiers de déclaration qui ont été reçus au SAGE en 2020. Il va vérifier que tous les dossiers ont bien été transmis.

Jeannick CANTIN se demande si certains dossiers n'arriveraient pas au SYDEVA.

Christian GRIMAULT répond que le SYDEVA n'a reçu aucun dossier et qu'il n'en reçoit pas de manière générale.

Les techniciens de la cellule du SAGE vont également vérifier de leur côté et rappellent que l'année 2020 a été bouleversée par la situation sanitaire, le télétravail des agents et l'arrêt de travail de l'animatrice du SAGE précédemment à son congé maternité.

Après délibération, le rapport d'activité 2020 de la CLE est validé à l'unanimité, avec 18 votes pour dont 3 pouvoirs, sous réserve de s'assurer que tous les dossiers reçus ont été recensés.

3 Les dossiers pour avis

3.1 Avis de la CLE : Projet de SDAGE 2022-2027 et son programme de mesures

Jeannick CANTIN donne la parole à Arnaud DECAS pour présenter succinctement le projet de SDAGE 2022-2027.

Arnaud DECAS rappelle le contexte : la déclinaison de la Directive Cadre sur l'Eau aux différentes échelles et les grandes orientations du SDAGE actuel avec la déclinaison au SAGE Authion. Il laisse ensuite la parole à Pascal BONIOU pour présenter le renforcement du rôle des CLE dans le cadre du SDAGE 2022-2027.

Arnaud DECAS reprend la parole pour présenter le tableau récapitulatif de l'avis du SDAGE. Il décline les différentes propositions de modification et invite l'assemblée à émettre des avis au fur et à mesure de la lecture de l'avis technique de la cellule du SAGE.

Partie Introduction – Etapes du programme de travail

Yves LEPAGE rappelle que la ressource en eau est quelque chose de fini, qu'on ne peut pas favoriser ni garantir à certains usages plutôt qu'à d'autres. Il n'y a pas de priorisation à faire entre les usages. Les seuls usages prioritaires sont l'AEP et le bon fonctionnement des milieux.

Arnaud DECAS propose de modifier le terme « favoriser/garantir » par « préserver ».

Orientation 7A-4

Denis LAIZE demande des précisions sur la signification de l'acronyme HMUC et l'évolution de cette nouvelle étude par rapport à l'étude des Volumes Prélevables.

Arnaud DECAS explique il s'agit d'un nouveau terme utilisé par l'AELB pour les études volumes prélevables : Hydrologie, Milieux, Usages, Climat.

Il y a ensuite un échange sur la pertinence d'employer des modèles climatiques à 50 ou 70 ans pour une échelle administrative de 5 à 6 ans. Arnaud précise qu'il s'agit de déterminer des tendances d'évolution du climat et leurs impacts sur les volumes prélevables. Cela se fait de manière régionalisée mais est ensuite déclinée à des échelles locales.

Jeannick CANTIN souligne que le SAGE Authion est un des premiers à avoir réalisé une étude de cette envergure et que nous en sommes déjà rendus à sa révision.

Orientations 7D-3 et 7D-4

Denis LAIZE fait part d'une difficulté dans le pas de temps entre la disponibilité des eaux superficielles et la disponibilité des eaux souterraines.

Concernant l'orientation 7D4, Arnaud DECAS précise que ce n'est pas une modification qui est proposée aux membres de la CLE dans cet avis mais une suppression en expliquant qu'il est incohérent de remplir les réserves à partir des nappes souterraines puisque ces dernières font déjà office de réserves. Il rappelle que l'eau infiltrée dans les nappes pendant la période cruciale de Novembre à Avril permet le soutien d'étiage des cours d'eau, des milieux aquatiques et la satisfaction des usages sollicitant la ou les nappes (forages AEP/Agricoles/industriels) en période estivale et ainsi retarder le déclenchement des restrictions liées aux seuils piézométriques. Tout prélèvement dans la nappe en période hivernale sera un manquement de volumes pour la période estivale. De plus, alimenter une réserve à partir des eaux souterraines entraîne de fait une perte de volumes liée à l'évaporation de la réserve contrairement à l'eau stocké dans les nappes.

Denis LAIZE regrette que l'on se prive de cette technique utilisée en Vendée. Il souligne que la perte par évaporation est faible et que cette technique pourrait être utilisée lorsque la recharge des nappes est bonne.

Arnaud DECAS précise, à contrario, que la sur-évaporation liée aux plans d'eau/réserves peut être importante comme cela a été mentionné dans le Schéma Départementale pour la Gestion de la Ressource en Eau, en cours d'élaboration.

Christian GRIMAULT souhaite apporter un complément en prenant deux exemples sur le bassin de l'Authion :

- Le lac de Rillé dont le remplissage est conditionné par le niveau de la nappe des faluns., Ainsi, si on prélève dans la nappe le remplissage des Mousseaux en sera d'autant plus difficile et donc on ne pourra pas assurer le soutien d'étiage du Lathan. Sur les 12 dernières années, le barrage des Mousseaux n'a pas pu être rempli en 2011 et 2017 du fait du faible niveau de recharge de la nappe.
- Les UG 2 et 9, les plus déficitaires du bassin, sont dans une situation critique avec des prélèvements allant jusqu'à 400% de la ressource souterraine disponible. Afin de pallier ce déficit en eau sur le secteur, le SYDEVA porte une étude pour la convergence vers l'équilibre entre les prélèvements et les volumes prélevables.

Johan DUPRET indique que la suppression de la mise en œuvre de réserve de substitution dans des UG déficitaires pose problème. Il est rejoint par Antony BLOURDIER sur ce point et explique que certains agriculteurs, éloignés des cours d'eau, ne pourront pas remplir leurs réserves avec les eaux superficielles. Supprimer la possibilité d'une alimentation des réserves par pompage hivernal en nappe paraît risqué.

Arnaud DECAS précise que les différentes nappes du territoire, suivies par le SAGE Authion et par le BRGM, montrent une tendance à la baisse depuis des années et avec des niveaux de recharge hivernale plus faibles. Il prend notamment l'exemple de la recharge hivernale de l'année en cours. Il précise que fin février les niveaux des nappes étaient plutôt bons (similaires à 2016 mais en deçà de 2012 et 2013) mais, avec des mois de mars et avril secs (derniers mois où une recharge peut être observée), les niveaux des nappes ont chutés : les niveaux atteints fin Avril 2021 correspondent aux niveaux de Mai 2020 (avec une recharge 2021 pourtant supérieure à 2020 jusqu'à fin février).

Jérôme HARRAULT rejoint Johan DUPRET en soulignant l'importance de trouver une solution pour les UG 2 et 9. Il propose de ne pas retirer cette possibilité mais de changer la formulation pour limiter les prélèvements dans la nappe. Il serait dommage de se priver de la possibilité de remplir des retenues lorsque les nappes souterraines sont à des niveaux très hauts.

Jeannick CANTIN propose de nuancer le propos et de n'autoriser le prélèvement souterrain que dans des cas exceptionnels et sous conditions : lorsque l'accès à la rivière/aux eaux de ruissellement est impossible et en intégrant une notion d'impact sur la nappe.

Yves LEPAGE propose une nouvelle formulation qui soit restrictive mais qui tienne bien compte de l'état et de la capacité des nappes à fournir le volume : « il peut être envisagé ... sous réserve que la nappe le permette. ». L'autorisation doit être exceptionnelle et justifiée.

Denis LAIZE rappelle que dans tous les cas les volumes prélevables encadrent le remplissage des réserves.

Arnaud DECAS propose de renvoyer une nouvelle proposition de modification aux membres de CLE présents.

Orientation 8A-4

Jeannick CANTIN questionne sur les compétences de la CLE à prioriser l'AEP ou les zones humides. Pascal BONIOU précise que le SDAGE n'a pas vocation à obliger mais à recommander.

Benoît BARANGER souhaite avoir des précisions sur les types de zones humides incluses dans cette orientation en prenant l'exemple de la tourbière pour laquelle des prélèvements ne sont pas envisageables.

Orientation 9B

Alain MOREAU précise que le suivi est déjà réalisé par la fédération de pêche du Maine-et-Loire. Arnaud DECAS conclut que cette remarque sur cette orientation prend tout son sens et qu'il est donc nécessaire de le préciser dans le SDAGE afin que l'ensemble des structures assurent un suivi en cas de rempoissonnement.

Introduction de l'orientation 11

Denis LAIZE souhaite avoir des précisions sur ce que l'on entend par la « qualité » pour les rejets de drain.

Johan DUPRET rappelle que le seuil de déclaration (donc réglementaire) pour les projets de drainage est de 20 ha. En dessous de ce seuil, et en dehors des zones humides, les projets ne sont pas soumis à des dispositifs de compensation ou de mise en place de zones tampons. Les travaux de M. Tournebize (INRAE) sont utilisés pour préconiser des dispositifs mais le SDAGE n'aide pas l'administration sur ce point. D'autre part, la réglementation ne donne pas de directives sur la nature des dispositifs tampons en sortie de drains.

Arnaud DECAS conclut en précisant que la cellule technique du SAGE souhaiterait que le SDAGE intègre la problématique de l'impact des eaux rejetées en sortie de drain (aspect qualité) et notamment en tête de bassin versant, à proximité des sources des cours d'eau où les phénomènes de dilution sont fortement réduits voire inexistantes.

Jeannick CANTIN et Xavier DUPONT remercient Arnaud DECAS, la cellule technique du SAGE et Ralph CLARKE pour le travail effectué. Xavier DUPONT souligne que le SDAGE est un document très dense et il trouve que les débats ressortis aujourd'hui rappellent les discussions qui sont récurrentes sur le terrain.

Denis LAIZE déplore la lourdeur du document, ce qui est compliqué à lire pour une certaine partie des membres de la CLE. Pascal BONIOU explique que c'est toute la difficulté de ce type de document, puisqu'il est important de pouvoir rentrer dans le détail pour comprendre l'orientation.

Jeannick CANTIN propose de passer au programme de mesures.

Des précisions sur la signification de l'acronyme OMS sont demandées par plusieurs membres de la CLE. François-Jacques CHENAIS explique à l'assemblée que cette typologie vient de la DCE et signifie : Objectif Moins Strict. En effet, la DCE ne permet pas d'autre date limite que 2027. Il s'agit donc d'une dérogation à l'atteinte du bon état d'une masse d'eau fixé en 2027.

Dans la continuité, Jean-Jacques FALLOURD souhaite avoir des précisions sur les acronymes « MEFM » et « MEN ». François-Jacques CHENAIS définit les termes (MEN = Masse d'Eau Naturelle et MEFM = Masse d'Eau Fortement Modifiée). Il précise que pour les MEFM, c'est le bon potentiel écologique qui est visé et non le bon état.

Arnaud DECAS rappelle que, conformément à la première consultation technique (classement du Lathan aval et de la Curée en OMS), la stratégie territoriale du CT Eau n'avait pas ciblé les deux masses d'eau pour lesquelles le projet de SDAGE propose aujourd'hui un bon état/bon potentiel en 2027 (Lathan aval et la Curée). La cellule technique du SAGE souhaite que ces deux masses d'eau soit classées en OMS afin de rester en cohérence avec la stratégie engagée, la réalité de terrain et dans des objectifs atteignables.

Jeannick CANTIN propose de passer au vote.

Denis LAIZE demande pourquoi ne pas stipuler dans l'avis du SAGE « sous réserve d'ingérer les modifications ... ». Ce à quoi Arnaud DECAS répond qu'il est délicat d'émettre une réserve pour cet avis, car si les modifications ne sont pas prises en compte cela implique un avis défavorable de la CLE. Pascal BONIOU précise que c'est le comité de bassin qui va prendre en compte les remarques, les analyser et proposer des modifications. Il souligne aussi que les objectifs des masses d'eau posent des problèmes car le cadrage européen est venu après la concertation avec les acteurs.

Les représentants de la DREAL et de l'AELB ne prennent pas part au vote.

Après délibération, un avis favorable au projet de SDAGE et à son programme de mesures est voté à l'unanimité, soit 15 votes pour dont 2 pouvoirs. L'avis est assorti d'un certain nombre de recommandations détaillées dans le tableau prévu à cet effet et d'une réserve :

le classement des masses d'eau FRGR1005 et FRGR0452 en Objectif Moins Strict comme défini lors de la concertation en Février 2020.

3.2 Avis de la CLE : Projet de plan de gestion des risques inondations (PGRI)

Jeannick CANTIN laisse la parole à Arnaud DECAS qui présente les propositions de la cellule technique de la CLE sur le projet de plan de gestion des risques inondations.

Aucune remarque n'est soulevée.

Les représentants de la DREAL et de l'AELB ne prennent pas part au vote.

Après délibération, un avis favorable au projet de plan de gestion des risques inondations est voté à l'unanimité, soit 15 votes pour dont 2 pouvoirs. L'avis est assorti d'un certain nombre de recommandations détaillées dans le tableau prévu à cet effet.

4 Points d'information

4.1 Projet de stratégie pour la protection des ressources en eau des captages prioritaires des Pays de la Loire

Arnaud DECAS présente le projet de stratégie des captages prioritaires.

Jérôme HARRAULT souhaite savoir quel est le bon interlocuteur pour les programmes d'actions des captages prioritaires. Ce à quoi François-Jacques CHENAIS précise qu'il vérifiera au sein de son service mais qu'il pense que c'est la DREAL.

4.2 Les actions agricoles

Auriane LEYMARIE présente un point d'avancement sur les actions agricoles.

Aucune remarque n'est formulée.

4.3 Les actions de communication

Emma COZLER présente l'état d'avancement des actions de communication.

Aucune remarque n'est formulée.

Christian GRIMAULT félicite l'équipe technique du SAGE pour la qualité de son travail au regard du volume de travail effectué.

Jeannick CANTIN souhaite fixer dès à présent la date de la prochaine CLE. Après un tour d'horizon avec les volontés et disponibilités de chacun, la prochaine CLE se tiendra le Mercredi 13 Octobre à 14h à Loire-Authion.

Jeannick CANTIN remercie les membres de leur présence et de leur implication et lève la séance.

Le Président de la CLE du SAGE Authion,



Jeannick CANTIN.